## **AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

## Commune de GRANGES-AUMONTZEY

## ENQUÊTE PUBLIQUE PORTANT SUR LE PROJET DE MODIFICATION N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Par arrêté n° 2024/017 du 05/09/2024, le président de la communauté de communes Gérardmer Hautes Vosges (CCGHV) a décidé de l'ouverture de l'enquête publique portant sur le projet de modification n°2 du plan local d'urbanisme de la commune de Granges-Aumontzey (portant sur l'ancien territoire de Granges-sur-Vologne), prescrite par la délibération n°20211126\_142 du 26 novembre 2021 de la commune de Granges-Aumontzey.

Le plan local d'urbanisme est un document d'urbanisme qui, à l'échelle de la commune, traduit le projet global d'aménagement et d'urbanisme et fixe en conséquence les règles d'occupation et d'utilisation des sols.

La personne morale responsable du plan local d'urbanisme est la communauté de communes Gérardmer Hautes Vosges, représentée par son président, Stessy SPEISSMANN MOZAS. Au terme de l'enquête publique, le conseil communautaire pourra approuver la modification du plan local d'urbanisme au regard des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera, pendant 16 jours consécutifs, du 14 octobre 2024 à 17h00 au 30 octobre 2024 à 19h00.

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de Granges-Aumontzey.

À cet effet, Monsieur Jean-Patrick ERARD a été désigné en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur Alain LAMBLE a été désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant par Monsieur le Président du tribunal administratif de Nancy.

Le dossier papier relatif à l'enquête sera tenu à la disposition du public pendant la durée de l'enquête à la mairie de Granges-Aumontzey et à la communauté de communes Gérardmer Hautes Vosges, à Gérardmer, aux jours et heures habituels d'ouverture. Les pièces du dossier sont également consultables :

- CCGHV: https://ccghv.fr/
- Commune de Granges-Aumontzey: https://granges-aumontzey.fr/
- SPL Xdemat: https://www.spl-xdemat.fr/Xenquetes/departement-vosges.html
- Sur un poste informatique mis à disposition en mairie de Granges-Aumontzey.

Le commissaire enquêteur recevra le public en mairie de Granges-Aumontzey, salle de réunion n°1 au rez-de-chaussée du 1 rue de Lattre de Tassigny, selon les dates et les horaires indiqués ci-dessous :

- Lundi 14 octobre 2024 de 17h00 à 19h00;
- Samedi 19 octobre 2024 de 10h00 à 12h00 ;
- Mercredi 30 octobre 2024 de 17h00 à 19h00.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra consigner ses observations écrites sur le projet de modification n°2 du plan local d'urbanisme de la commune de Granges-Aumontzey :

- Sur un registre d'enquête côté et paraphé par le commissaire enquêteur, déposé en mairie de Granges-Aumontzey ainsi qu'à la communauté de communes Gérardmer Hautes Vosges ;
- Adressées au commissaire enquêteur, par courrier, à l'adresse de la communauté de communes, au 16 rue Charles de Gaulle à Gérardmer, ou par courriel à l'adresse dédiée suivante : **enquete.publique@ccghv.fr**
- Via le registre dématérialisé à l'adresse suivante : https://www.spl-xdemat.fr/Xenquetes/GC88012.html

À l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur établira dans les 30 jours, un rapport et des conclusions qui seront mis à la disposition du public à la communauté de communes et à la préfecture aux jours et heures habituelles d'ouvertures pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.